

Jugement annulé. Qui est responsable ? Recours ?

Par **CONFITURE**, le **09/06/2009** à **11:16**

Bonjour,

Un jugement administratif a été annulé au motif que le principe du caractère contradictoire a été méconnu. Malgré un délai de 15 mois l'avocat a remis son mémoire la veille de l'audience à la partie adverse qui a dénoncé cete communication tardive et obtenu l'annulation du jugement. En outre ledit mémoire occultait l'essentiel des faits justificatifs de l'inégalité que j'avais dénoncée et sans lesquels il n'y avait, me semble-t-il, plus d'affaire. Qui est responsable : le client ou l'avocat ? Recours éventuel (préjudice inférieur à 10 000 €)?
D'avance merci.